

REEMPLACEMENT DE VACANCES ou ENTENTE ENTRE COURTIER

Entente entre:	et
Courtier inscripteur		Courtier remplaçant

Il est entendu entre les partis, que la rémunération concernant les transactions amorcées ou complétées durant la période de remplacement sera partagée comme suit:

- INSCRIPTION VENDUE PAR UN AUTRE COURTIER:
25% de la portion inscription ira au Courtier remplaçant.
- INSCRIPTION VENDUE PAR LE COURTIER REMPLAÇANT À UN CLIENT AYANT APPELÉ SUR LA PUBLICITÉ OU SUR LA PANCARTE:
75% de la portion vente et 25% de la portion inscription iront au Courtier remplaçant.
- INSCRIPTION VENDUE PAR LE COURTIER REMPLAÇANT À UN DE SES PROPRES CLIENTS:
100% de la portion vente et 25% de la portion inscription iront au Courtier remplaçant.
- INSCRIPTION PRISE DURANT L'ABSENCE, MAIS DONT LE TRAVAIL DE RECHERCHE AVAIT ÉTÉ AMORCÉ PRÉCÉDEMMENT PAR LE COURTIER:
25% de référence sur la portion inscription ira au Courtier remplaçant.
- AUTRE INSCRIPTION PRISE DURANT L'ABSENCE, QUELLE QU'EN SOIT LA PROVENANCE (GARDE, PUBLICITÉ, ANCIENS CLIENTS, ETC.):
Co-inscription (50-50).
- VENTE DURANT L'ABSENCE À UN CLIENT ACHETEUR AYANT VISITÉ AVEC LE COURTIER ET FINALISÉ PAR LE COURTIER REMPLAÇANT:
La commission de la vente sera partagée 50-50.
- VENTE AU RETOUR DE VACANCES À UN CLIENT ACHETEUR AYANT VISITÉ AVEC LE COURTIER REMPLAANT ET QUI A ÉTÉ FINALISÉ AVEC LE COURTIER REMPLAÇANT:
. La commission de la vente sera partagée 50-50.
- VENTE AU RETOUR DE VACANCES À UN CLIENT ACHETEUR AYANT VISITÉ AVEC LE COURTIER REMPLAANT ET QUI A ÉTÉ FINALISÉ DURANT L'ABSENCE DU CROUTIER INSCRIPTEUR:
25% de la portion inscription ira au Courtier remplaçant
- CONCLUSION D'UNE TRANSACTION DÉJÀ AMORCÉE:
25% de référence sur la portion inscription ira au Courtier remplaçant.

*****OPTIONNEL*****

POUR LA FICHE MLS OU ADRESSE: _____

REEMPLACEMENT DU _____ AU _____ 20

Signée à _____ le _____ 20

Courtier inscripteur

Courtier remplaçant